

changé, et il était tout à fait évident, même d'après ce qui a été avancé pour sa défense, qu'il savait où en était sa cause et qu'il comprenait le sort qui l'attendait. Il a reçu pour cette fin toute la préparation que le ministre du culte de son choix pouvait lui donner ; il a pu recevoir les sacrements de l'église, et il était dans un état d'esprit aussi sain que lorsqu'il a comparu devant le jury.

L'honorable député de Durham-Ouest (M. Blake) a dit l'autre soir quelque chose qui paraissait affecter la confiance que mérite un des médecins qui ont fait rapport. Il est inutile que je parle de l'expérience de ces hommes. Ils ont eu une expérience considérable quant à ce qui concerne le cas qui nous occupe, et je crois qu'il est tout à fait injuste de dire que l'un d'eux était préjugé contre le condamné pour avoir assisté au procès. Mais on a prétendu qu'il fallait considérer avec beaucoup de défiance le rapport du Dr. Lavell, vu que, dans le cas de Michael Lee, il avait déposé que l'accusé était parfaitement sain d'esprit lorsqu'il avait été trouvé coupable à Napanee, pendant que ultérieurement on a constaté que Michael Lee était indubitablement aliéné, et que la commutation a été accordée parce que le docteur Lavell était complètement dans l'erreur. J'ai remarqué que ce raisonnement avait fait impression sur la Chambre. L'honorable monsieur n'a pas demandé la production des documents se rapportant au procès de Michael Lee, si ce n'est qu'il a dit dans son discours : " Je les demande maintenant." L'honorable monsieur pourra les avoir ainsi que tous ceux qui pourront les désirer. Mais je dis en ce moment que la remontrance qu'il a faite à l'honorable député d'Ottawa (M. Mackintosh) pour n'avoir pas compris la cause de Michael Lee dans la liste qu'il a donnée était si loin d'être juste, qu'au lieu que le docteur Lavell ait déclaré que l'accusé était parfaitement sain d'esprit alors qu'il était tout à fait fou, je vois, après avoir examiné la cause, que le docteur Lavell n'a pas été interrogé du tout au procès.

M. BLAKE : Je n'ai jamais dit cela.

M. THOMPSON (Antigonish) : Il est bien vrai qu'à une phase ultérieure du procès.

Quelques honorables DÉPUTÉS : Attention, attention.

M. THOMPSON (Antigonish) : Les honorables messieurs vont obtenir toute la satisfaction qu'ils désirent sur ce point.

M. BLAKE : Voilà ce que j'ai dit.

M. THOMPSON (Antigonish) : Si je me rappelle bien, l'honorable monsieur a dit au procès—

M. BLAKE : Non, je ne l'ai pas dit.

M. THOMPSON (Antigonish,)—qu'au procès, le docteur Lavell l'a déclaré parfaitement sain d'esprit et qu'il a été trouvé tout à fait aliéné.

M. BLAKE : Non, je ne l'ai pas dit.

M. THOMPSON (Antigonish) : S'il ne l'a pas dit—et j'accepte naturellement sa protestation—je retire ce que j'ai dit au sujet de ce qu'il a déclaré concernant ce qu'a énoncé le docteur Lavell au procès ; mais pour l'avantage des honorables députés qui viennent d'applaudir avec tant d'enthousiasme, je vais citer le rapport fait subséquemment par le docteur Lavell, afin de faire voir qu'il ne ressemble en rien à ce qu'a supposé l'honorable député de Durham-Ouest. Le docteur Lavell a été chargé d'étudier le cas de Lee, conjointement avec un autre médecin. Cet autre médecin différerait d'avec lui jusqu'au point de dire que Lee était fou et irresponsable, et ce que le docteur Lavell a dit dans son rapport, ce n'est pas qu'il était parfaitement sain d'esprit, mais :